

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Soutenez les jeunes en situation de handicap dans leurs projets !

Aidez-les à construire leur avenir professionnel.

Vous êtes fournisseur, partenaire ou prestataire de biens ou de services auprès de nos établissements ?
Soutenez-nous dans nos missions auprès des jeunes.



Dispositif inclusif Vaurouzé

2 rue du Ribay
72018 LE MANS
Tél : 02 43 47 05 80
n° UAI : 0721322W



Dispositif inclusif Val de Loir

11 rue de l'Angebaudière
72200 La Flèche
Tél : 02 43 48 11 30
n° UAI : 0720820A



Dispositif inclusif Malécot

71 route de Bonnétable
72000 Le Mans
Tél : 02 43 54 11 60
n° UAI : 0720480F

La taxe d'apprentissage permet d'accéder à des mises en situation réelle de la Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle :

- Métiers de bouche
- La restauration
- L'horticulture

Comment verser ma taxe d'apprentissage à vos établissements ?

Une plateforme de fléchage intitulée Soltéa est à votre disposition et vous permet de nous désigner pour la recevoir.

Après votre répartition par l'intermédiaire de Soltéa, la Caisse des Dépôts nous reversera les fonds.